

LA LANGUE OFFICIELLE ET SCOLAIRE EN SLOVAQUIE ET LE GOUVERNEMENT AUTRICHIEN

Helmut Slapnicka

La constitution du 4 mars 1849 accorda aussi aux Slovaques les mêmes droits d'égalité qu'aux autres peuples des pays de la Monarchie du Danube. Elle fut néanmoins entravée non seulement par la résistance des fonctionnai-

res magyars mais aussi par les divergences d'opinion des Slovaques au sujet de leur langue écrite. D'un côté Ludovit Štur avait créé une langue écrite slovaque, d'un autre côté les deux éminents philologues slovaques, Jan Kollar et P. J. Šafařík, préconisèrent la langue tchèque comme langue écrite commune aux Tchèques de Bohême et Moravie et aux Slovaques. Kollar et Šafařík arrivèrent à convaincre le gouvernement de Vienne si bien que non seulement le journal officiel des Slovaques, le „Slovensky noviny“ mais aussi toutes les annonces officielles destinées aux peuples slovaques de Haute-Hongrie parurent désormais en langue tchèque. Le ministère de l'éducation donna l'ordre aux lycées slovaques d'employer la langue écrite utilisée dans le journal juridique du Reich — à savoir le Tchèque — et de travailler avec les livres scolaires utilisés dans les écoles tchèques. Le „tcheco-slovaquisme“ néo-absolutiste fut un postulat de l'austro-slavisme qui doit sa victoire temporaire sur la langue slovaque à son rôle de modérateur de l'influence magyare.